



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives et à l'acquisition de matériel sportif

Rapport n° CP/2013/58

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le département.

Lors de la commission permanente du 3 décembre 2012, l'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à l'attribution d'une subvention, au service départemental de l'UNSS du Bas-Rhin, en vue de l'organisation des « Collégiades du Bas-Rhin 2012/2013 » qui se déroulent toute l'année scolaire 2012/2013 avec la finale qui se déroulera à Bischwiller les 6 et 7 juin 2013.

Le soutien au titre des manifestations sportives prend la forme d'un engagement à verser sur deux exercices budgétaires, 15 000 € en 2012 et 15 000 € en 2013, conformément aux clauses de la convention en vigueur.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonné à 30 000 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 21129 | 65-6574-32 | 173 000,00 € | 173 000,00 € | 30 000,00 € |
| 35408 | 204-20422-32 | 170 000,00 € | 170 000,00 € | 16 657,89 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 46.657,89 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 30.000,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 16.657,89 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et le Club des Sports de Glace.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL